



**SURY
EN VAUX**

Commune de Sury-en-Vaux

Procès-verbal du conseil municipal du 18 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Sury-en-Vaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Mme Valérie CHAMBON, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames Valérie CHAMBON, Jacqueline BERTHIER, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, et Solenne RAIMBAULT

Messieurs Michel BEDU, Christian CHADEL, Olivier EGEA, Gérard LEGER, Thierry MOINDROT, Joël MENEAU, Jean-Claude DERBIER, et Jean-Luc RAIMBAULT

EXCUSÉ AYANT DONNÉ PROCURATION : M. Paul DOUCET à M. Olivier EGEA

ABSENT : Mme Sonia RAIMBAULT

SÉCRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Delphine FOUCHER

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du 30 septembre 2025.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal
3. Étude devis Berger-Levrault We magnus
4. Délibération pour mandater les dépenses d'investissement jusqu'à adoption des budgets 2026
5. Renouvellement du contrat de la secrétaire de mairie
6. Délibération du tarif pour les accompagnants au repas des aînés
7. Étude du devis pour le mur mitoyen école maternelle
8. Questions diverses

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour l'étude des devis de Lagarde Paysage pour des aménagements d'espaces verts.

Délibération 2025 034 Évolution des installations informatiques de la mairie

Il est constaté la non adaptation des installations des logiciels du poste du secrétariat. En effet, les versions actuelles ne sont plus compatibles avec le passage à Windows 11 qui sera bientôt obligatoire. Le prestataire informatique Berger-Levrault présente sa nouvelle interface entièrement en ligne,

sécurisée, avec sauvegarde en temps réel et dématérialisation intégrée. L'offre « optimale » est à 4 670€ H.T avec assistance et formation incluses est acceptée par les élus.

Délibération 2025 035 Autorisation de mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption des budgets 2026 Commune et Assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2026 avant le vote du budget 2026 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Affectation et montants des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif du service communal 2026

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2025	Autorisation 2026
21	Immobilisations corporelles	490 000 €	122 500 €

Affectation et montants des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif du service assainissement 2026

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2025	Autorisation 2026
20	Immobilisations incorporelles	18 000.00 €	4 500.00 €
23	Immobilisations en cours	194 746.14 €	48 686.53 €

Délibération 2025 036 Renouvellement du CDD au poste de secrétaire générale de mairie

Le contrat à durée déterminée de la secrétaire générale de mairie se termine le 30 novembre 2025. Le conseil municipal décide de reconduire le CDD de Mme CAVILLIER Emily.

Délibération 2025 037 Repas des aînés du 23 novembre 2025 – prix des accompagnants

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de fixer le prix du repas des accompagnants lors du repas des aînés en date du 23 novembre 2025 à 30 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce tarif.

Délibération 2025 038 Devis pour le mur mitoyen de l'école maternelle

Mme le Maire expose aux membres du conseil municipal que le chapeau du mur mitoyen entre l'école Lucien Dumas et la propriété de M. et Mme De Rancourt est menaçant, les tuiles commencent à tomber.

Le devis concerne : la dépose du haut du mur (maçonnerie et tuiles), l'évacuation des gravats, le coffrage et le remplissage en ciment et la pose de chaperons béton avec double pente (couvertine béton).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les devis de l'entreprise Borne Olivier, Tréprot, 18300 Sury-en-Vaux, pour un montant de 5

860 € H.T pour la commune de Sury-en-Vaux et 5 860 € H.T pour M. et Mme De Rancourt pour la réfection du mur mitoyen.

Délibération 2025 039 Plantation d'une haie au terrain de sport et plantation d'arbres au cimetière

Mme le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de renouveler la haie au terrain de sport afin d'y inclure des végétaux mellifères et nectarifères. Cette haie sera installée par les agents communaux : pose d'un feutre géotextile sur une longueur de 80m avec une plantation tous les 80cm.

Mme le Maire propose aussi au conseil municipal de planter des arbres d'agrément à développement faible/moyen au cimetière, autour de la croix centrale et en bas du second cimetière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise LAGARDE, 36 Route de Cosne, 18300 Sury-en-Vaux, pour un montant de 2 301.52 € H.T pour la pose du géotextile ainsi que les plantations et 359.16 € H.T pour la plantation de 4 arbres au cimetière.

Projet "Aménagement paysager et sécuritaire du haut du bourg"

Le projet finalisé sera présenté par l'architecte Alexandre Laporte lors du prochain conseil municipal. Les demandes de devis sont en cours. Le dossier de demande de subvention DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) va être rédigé prochainement.

École

L'adhésion au Gip Récia pour le projet, Prim'OT est validée. A présent, les enseignantes travaillent à sa mise en place. Les familles seront contactées prochainement pour connaître les modalités d'utilisation.

Information: la classe de neige pour les élèves de CM1/CM2 aura lieu du 19 au 26 janvier 2026 à Saint-Gervais, pour 27 élèves. Les coûts de ce séjour augmentent régulièrement d'année en année. De plus, le Conseil Départemental n'accorde plus de subvention. L'APE participera à hauteur de 180€ par enfant. Les élus du SIRP Sury-en-Vaux/Verdigny ont décidé de porter la participation des communes à 200€ par enfant (180€ auparavant).

Festivités de fin d'année

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 23 novembre à 12h. Mme Delphine Foucher, adjointe à la mairie, en charge de toute son organisation, expose le déroulé de cette journée. La prestation traiteur sera assurée par le restaurant Le pousse Caillou. L'élue rappelle que des colis seront confectionnés puis distribués aux personnes de plus de 80 ans habitant la commune.

Le Marché de Noël de l'APE aura lieu le dimanche 7 décembre à Verdigny.

Le goûter/vin chaud offert chaque année aux habitants de Sury-en-vaux et de Verdigny aura lieu cette année à Sury le jeudi 11 décembre. Ce moment convivial est prévu place Emile Derbier (ou à la salle des fêtes si la météo ne le permet pas). Les enfants des écoles chanteront à cette occasion.

L'arbre de Noël (spectacle et goûter) pour les enfants de la commune aura lieu le mardi 16 décembre.

L'association Cas'ypass proposera "Sacré duo", un concert (chant, trompette et guitare) dans l'église le vendredi 19 décembre à 19h. Au programme : musique classique et chants de Noël. Le vin chaud sera offert à l'issue de la prestation.

Questions et informations diverses

. Les agents communaux vont débiter la pose des décorations de Noël à partir du lundi 24 novembre

. La pose des panneaux de signalisation réglementaires dans tous les hameaux vient de débiter. Elle est assurée par les agents communaux.

. Le bulletin municipal est en cours de réalisation. Il sera distribué comme tous les ans lors des vœux du maire.

. La cérémonie des vœux du maire et du conseil municipal aura lieu le vendredi 16 janvier 2026 à 18h.

. Madame le Maire précise qu'à ce jour la station d'information municipale Illiwap comptabilise 900 abonnés. Ce mode de communication s'avère donc pratique, utile et bien perçu par les habitants.